

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie  
-----

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland  
-----

# **MOT INTRODUCTIF**

DE

**MONSIEUR LAURENT ESSO**

**MINISTRE D'ETAT,**

**MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX**

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE  
DE**

**LA CONCERTATION  
AVEC L'ORDRE DES AVOCATS**

YAOUNDE, 22 NOVEMBRE 2016

**Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,**

**Madame le Ministre délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat,**

**Monsieur le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation chargé des Collectivités Territoriales Décentralisées,**

**Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,**

**Monsieur le Président de l'Assemblée Générale du Barreau du Cameroun,**

**Messieurs les anciens Bâtonniers,**

**Messieurs les anciens Présidents de l'Assemblée Générale du Barreau,**

**Chers Maîtres,**

**Mesdames, Messieurs,**

**Distingués invités,**

C'est avec un réel plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans la salle de Conférences du Ministère de la Justice.

Je voudrais avant tout vous remercier d'avoir répondu à l'invitation que je vous ai adressée pour prendre part à cette concertation.

Bien que l'ordre du jour de notre rencontre se trouve inclus dans ladite invitation, permettez-moi de rappeler que nous examinerons au cours de nos travaux les problèmes que posent :

1. L'encadrement et la formation des Avocats stagiaires ainsi que les contours de l'exercice de la profession d'Avocat au Cameroun (Exposé de Monsieur le Bâtonnier);
2. La création d'un Institut de Formation Judiciaire (Propos introductifs, par Madame le Directeur des Professions Judiciaires) ;
3. Les modalités d'application des Actes Uniformes OHADA (Propos introductifs, par Monsieur le Directeur de la Législation) ;
4. L'application des Actes Uniformes OHADA dans les juridictions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (Propos introductifs, Monsieur le Procureur Général près la Cours d'Appel du Nord-Ouest, Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel du Sud-Ouest) ;

5. Débats ;

6. Divers.

Concernant le premier point, je dois dire qu'il n'y a pas longtemps, précisément le 18 décembre 2014, le Président de la République a intégré près de cinq cent (500) Magistrats dans le corps de la Magistrature.

Lors de la dernière réunion des Chefs de Cours d'Appel qui s'est tenue les 18 et 19 août 2016, nous avons eu à réfléchir sur l'encadrement de ces jeunes Magistrats et sur leur implication au fonctionnement des juridictions.

Les exposés y relatifs ont été faits par les Procureurs Généraux près les Cours d'Appel.

Alors qu'environ 1453 Avocats stagiaires sont actuellement en formation après leur admission au stage d'Avocat le 24 octobre 2014, la tutelle du Barreau qu'est le Ministère de la Justice aimerait être informée sur leur encadrement et sur le déroulement de leur formation ;

plus généralement, le Ministère de la Justice aimerait être informé sur les contours de l'exercice de la profession d'Avocat, dans un Barreau qui comporte déjà près de 3539 acteurs, dont environ 2086 Avocats et, comme je l'ai dit tout à l'heure, 1453 Avocats stagiaires.

Parce que le problème de la formation et du renforcement des capacités des acteurs judiciaires en général se pose avec acuité et a une incidence directe sur le fonctionnement des juridictions, le Ministère de la Justice a engagé, depuis un certain temps, une réflexion sur la création d'un Institut National d'Etudes Judiciaires.

Cette réflexion a été menée en concertation avec le Conseil de l'Ordre des Avocats, la Chambre Nationale des Notaires et la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et agents d'exécution du Cameroun.

Elle est toujours en cours.

Dans un propos introductif, Madame le Directeur des Professions Judiciaires nous présentera l'état de la question ;  
ce sera le second point de l'ordre du jour.

Au troisième point de l'ordre du jour, notre concertation examinera les modalités d'application de l'ensemble des textes OHADA à savoir le Traité de Port Louis (Ile Maurice) du 17 octobre 1993, et le Traité de Québec (Canada) du 17 octobre 2008, les Actes Uniformes et Règlements OHADA adoptés depuis 1997.

Monsieur le Directeur de la Législation présentera un exposé introductif sur ce point.

Les Procureurs Généraux près les Cours d'Appel du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, présents parmi nous, feront également le point sur l'application des textes OHADA dans les Juridictions de leurs ressorts respectifs ; ce sera le quatrième point de l'ordre du jour.

Les débats seront ensuite ouverts et nous épuiserons notre ordre du jour en abordant quelques questions diverses.

A la fin des travaux, je délivrerai une communication.

### **Excellences, Mesdames, Messieurs,**

Avant de clore mon propos, permettez-moi de présenter les personnalités qui m'accompagnent dans cette réflexion.

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Monsieur Michel Ange ANGOUING, est Magistrat hors hiérarchie premier groupe. Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative assure la tutelle de la plus prestigieuse école de formation des personnels de l'Etat. C'est dans cette école que sont formés les magistrats et les greffiers. En l'associant à cette réflexion, nous avons souhaité bénéficier de son expérience en matière de formation des hauts cadres de l'Etat.

Madame le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat, Madame FOMUNDAM Rose NGWARI épouse MBA ACHA, Magistrat hors hiérarchie deuxième groupe.

Avant sa nomination à cette prestigieuse fonction, Madame FOMUNDAM était Présidente du Tribunal Administratif du Nord-Ouest à Bamenda. Elle est toujours membre du Comité de relecture du projet de traduction en anglais des Actes Uniformes OHADA mis en place le 14 octobre 2009 et réactualisé le 24 février 2012.

Monsieur le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation chargé des Collectivités Territoriales Décentralisées,

Monsieur Jules Doret NDONGO, est Administrateur civil Principal hors échelle.

Monsieur le Ministre il m'est revenu qu'à l'occasion d'un mouvement d'humeur de certains avocats dans la rue, les forces de maintien de l'ordre sont intervenues.

Le Ministre de Administration Territoriale et de la Décentralisation est le Chef des Gouverneurs, des Préfets et des Sous-Préfets qui, dans leurs ressorts territoriaux respectifs, sont responsables du maintien de l'ordre.

Votre présence ici nous a paru utile à l'occasion de cette concertation.

Pour compléter cette présentation, je voudrais porter à votre connaissance que sont également présents dans la salle, deux membres du Conseil Supérieur de la Magistrature : Madame FOFUNG Justine NABUM épouse WACKA, Conseiller à la Cour Suprême et Monsieur ELOUNOU Barnabé, Député à l'Assemblée Nationale.

Il y a aussi parmi nous, les personnels judiciaires directement concernés par les sujets inscrits à l'ordre du jour, notamment des magistrats en service à la Chancellerie, certains Chefs des Cours d'Appel et leurs principaux collaborateurs.

Je mentionne en outre des Avocats ayant un mandat parlementaire dont :

- Me TABE TANDO, Sénateur ;
- Me MBAH NDAM, Vice-Président de l'Assemblée Nationale ;
- Me MBIAM Emmanuel, Vice-Président de la Commission de Lois Constitutionnelle à l'Assemblée Nationale ;
- Me FOTSO CHEBOU Fostine, Député à l'Assemblée Nationale ;
- et Me DISAKE née EKOKA Margueritte, Député à l'Assemblée Nationale.

Je signale enfin parmi nous la présence des représentants de la presse nationale et internationale, qui nous font l'amitié de s'intéresser aux problèmes judiciaires et d'assister à cette brève cérémonie d'ouverture.

**Ce dont je les remercie très sincèrement.**

Je vais **maintenant** suspendre nos travaux pour quelques instants, afin de leur permettre de revenir dans deux heures environ et suivre la communication que je délivrerai à la suite de nos travaux à huis clos.

La séance est suspendue et va être reprise dans une dizaine de minutes.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention-/-.